

### Chapitre 8 Bien-être des animaux

Le secteur de l'élevage dans les pays industrialisés a beaucoup évolué depuis la Seconde Guerre mondiale. La productivité est montée en flèche grâce à l'utilisation de systèmes de confinement des animaux, surtout pour la volaille et le porc. La sélection génétique des caractères de production désirés a été intensive, et on a mis au point des formulations scientifiques pour l'alimentation du bétail. Le secteur a également bénéficié de l'utilisation de produits pharmaceutiques permettant d'accroître la productivité. Parallèlement à ces changements, on a assisté à une transition vers de plus grandes unités de production afin de profiter d'économies d'échelle. Certains soutiennent que les méthodes de production plus intensives nuisent au bien-être des animaux d'élevage. Néanmoins, le confinement diminue le taux de mortalité attribuable aux prédateurs et au climat, et il peut également réduire les risques de maladies.

Les avis sont toutefois partagés sur les bienfaits du confinement relativement aux risques de maladies. Certains soutiennent que le fait de garder un grand nombre d'animaux à proximité les uns des autres augmente la probabilité d'infection et la propagation des maladies. La réduction des risques de maladies est un facteur sous-jacent à l'utilisation prophylactique d'antibiotiques chez la volaille, bien que la plupart, voire toutes les entreprises avicoles d'importance aux É.-U. aient éliminé cette pratique. En revanche, dans les systèmes de production qui ne font pas appel au confinement, les animaux pourraient être exposés à des risques d'infection plus élevés en raison de la possibilité de contact avec des animaux sauvages. Chez les volailles élevées en liberté, le risque d'infection par les oiseaux sauvages constitue un problème, notamment dans le contexte de la récente propagation du virus de l'influenza aviaire H5N1, qui pourrait se transmettre aux humains.

La spécialisation et l'intégration économique associées à l'expansion du commerce international ont également modifié la façon dont les animaux sont traités en Amérique du Nord. Ils sont parfois transportés sur de longues distances jusque dans les établissements d'abattage conçus pour tirer profit des économies d'échelle.

Les valeurs et les croyances des consommateurs diffèrent, et, par conséquent, leurs attentes face aux produits alimentaires varient également. Leurs attentes évoluent parallèlement à la croissance de leurs revenus (voir le chapitre sur la demande des consommateurs). Tous les consommateurs s'attendent à ce que les produits d'origine animale soient sûrs, sans danger, mais ils ne s'attendent pas tous à ce qu'ils soient produits d'une certaine façon. La plupart des consommateurs comptent sur le fait que les produits qu'ils consomment ne proviennent pas de systèmes dans lesquels les animaux sont maltraités, mais la définition de ce qui constitue un traitement acceptable varie grandement, comme en témoignent les différents points de vue sur les produits tels que le foie gras, provenant de l'oie ou du canard, et le veau.

Au cours des dernières années, le bien-être des animaux d'élevage pris de plus en plus d'importance dans de nombreux pays, surtout en Europe du Nord. On se préoccupe des conditions dans lesquelles les animaux sont gardés et de certaines pratiques de gestion, notamment dans les systèmes où les animaux sont confinés pendant la majeure partie de leur vie.

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

On se préoccupe également de la façon dont les animaux sont transportés et abattus. Ces préoccupations ont entraîné une augmentation des activités législatives, des interventions d'ordre juridique et, dans certains cas, des restrictions des acheteurs à l'égard des pratiques de production et de commercialisation.

Les résultats des sondages sur le bien-être des animaux menés auprès de la population peuvent être influencés par les questions posées et les personnes à qui elles sont posées. Cependant, un examen des nombreux sondages effectués aux États-Unis permet de conclure qu'une grande partie de la population croit que les animaux d'élevage sont présentement élevés sans cruauté (Herzog et coll., 2001). La très grande majorité des Américains interrogés sont d'avis qu'il faut réduire autant que possible la douleur et la souffrance des animaux, même s'ils seront abattus ultérieurement. Aujourd'hui, la population semble davantage préoccupée par le bien-être des animaux qu'il y a 50 ou même 25 ans.

Pour élaborer des normes sur le bien-être animal en fonction d'un fondement éthique, on doit disposer de principes généralement acceptés sur la façon dont les animaux devraient être traités et utilisés par les humains. On peut se demander si les animaux, à l'instar des humains, ont certains droits fondamentaux. Ceux qui adhèrent au concept des droits des animaux croient que les animaux et les humains sont égaux et méritent les mêmes droits. Vu sous cet angle, n'importe qui rejeterait l'utilisation d'animaux pour l'alimentation.

La majorité des Nord-Américains ne partagent pas cette opinion, mais il est clair qu'ils pensent que les animaux d'élevage ont le droit d'être traités sans cruauté. Soixante-dix-neuf pour cent des personnes interrogées dans un important sondage sur la question ont exprimé cette opinion (Herzog et coll., 2001).

Afin de juger de quelle façon les pratiques de production actuelles influent sur le bien-être des animaux d'élevage, il faut définir ce que constitue le bien-être animal. Peu de gens contesteraient le fait que le bien-être d'un animal visiblement malade ou blessé est médiocre. Par contre, tous ne s'entendent pas pour dire qu'un animal en croissance est nécessairement en bonne santé ou qu'une efficacité de production élevée signifie que les animaux jouissent d'un niveau de bien-être élevé. Certains soutiennent que le bien-être suppose que l'animal ne ressent ni peur et ni douleur et qu'il est en bonne santé psychologique et mentale, c'est-à-dire adapté à son environnement et à l'aise dans celui-ci. Dans ce cas, l'absence de problèmes liés au bien-être de l'animal peut se refléter par une mortalité minimale, un faible taux de morbidité, un risque peu élevé ou inexistant de blessures, une bonne condition physique (production et reproduction adéquates), la capacité à exécuter des activités propres à son espèce (interactions sociales, exploration, jeu), et l'absence de comportements anormaux et de signes physiologiques de stress, dont la suppression des réactions immunitaires (Halverson, 2001).

Ce chapitre porte sur les questions relatives au bien-être des bovins, des porcs, des volailles et des moutons. Il comprend une description de la réglementation actuelle en matière de bien-être des animaux d'élevage, les facteurs et les principales questions concernant l'évolution des pratiques et des politiques ainsi que les solutions de rechange en matière de protection du bien-

être animal. Le chapitre se termine par les répercussions économiques des pratiques liées au bien-être animal tout en abordant les options pour l'avenir.

### **Réglementation actuelle en matière de bien-être des animaux d'élevage**

Les lois qui régissent le traitement des animaux en Amérique du Nord, les codes de pratique mis en œuvre par l'industrie des produits animaux et les normes internationales ont des répercussions importantes sur les pratiques qui influencent le bien-être des animaux d'élevage.

#### *Lois*

En Amérique du Nord, la plupart des mesures législatives portant sur le bien-être animal concernent les animaux de compagnie et les animaux utilisés pour la recherche. Les lois qui existent en matière de bien-être des animaux d'élevage sont résumées dans l'encadré 1. La réglementation des trois pays nord-américains vise l'abattage et le transport sans cruauté des animaux, mais il n'existe aucune loi entièrement applicable au bien-être des animaux d'élevage.

Le Mexique a établi plusieurs règlements fédéraux sur le transport et l'abattage des animaux. Environ 40 pour cent des 32 États du Mexique ont des lois sur le traitement des animaux, mais les lois existantes sont rarement appliquées. À l'échelle fédérale, un projet de loi détaillé qui traite de l'entretien, du soin, de l'hébergement, de l'utilisation, du transport et de l'abattage a été présenté en 2004, mais n'a toujours pas été adopté. Le préambule du projet de loi indique qu'un important facteur sous-jacent à la loi proposée est l'établissement, à l'échelle internationale, de normes en matière de bien-être animal, notamment dans les pays de l'Union européenne, qui pourraient nuire aux exportations de produits du bétail du Mexique. Si elle était adoptée, la loi pourrait servir de fondement pour l'élaboration d'un système de certification visant les producteurs qui respectent les normes établies en matière de bien-être des animaux.

Il existe au Canada de nombreuses lois qui interdisent la cruauté envers les animaux quels qu'ils soient et des règlements sur le transport et l'abattage des animaux destinés à l'alimentation. Chaque province dispose de sa propre réglementation sur le bien-être des animaux, laquelle reconnaît généralement les pratiques acceptées en matière de traitement sans cruauté. Des lignes directrices spécifiques concernant de telles pratiques ont été élaborées par l'industrie pour chaque type d'animal.

Aux États-Unis, il existe une réglementation fédérale sur l'abattage des animaux d'élevage, mais pas de la volaille, et des règlements sur le transport des animaux. Chaque État possède une législation anti-cruauté, mais dans la plupart des États, celle-ci ne vise pas les animaux d'élevage ou alors elle comporte des exemptions pour les pratiques d'élevage acceptées.

Le nombre de projets de loi sur le bien-être des animaux présentés au Congrès des États-Unis a subi une forte croissance. En moyenne, de 50 à 60 projets de loi ont été présentés annuellement au cours des dernières années (Rollin, 2004). Cette activité législative touche également les États, même si relativement peu de projets de loi ont effectivement été adoptés. De récentes initiatives américaines proposaient notamment l'interdiction de couper la queue des bovins et d'utiliser des stalles pour les truies et les veaux de lait. En 2002, les électeurs de la Floride ont approuvé une modification à la constitution de l'État qui interdit le confinement d'une truie gravide dans une

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

cage ou tout autre enclos et qui interdit d'attacher une truie gravide d'une façon qui l'empêcherait de se retourner librement.

### *Codes de pratique et vérification par une tierce partie*

Depuis que l'on reconnaît les préoccupations de la population au sujet du bien-être des animaux d'élevage, l'industrie des produits animaux fait de plus en plus appel à des codes de pratique. Au Canada, depuis 1980, on a assisté à l'établissement, par les groupes industriels, de codes de pratique recommandés pour les principales espèces d'animaux d'élevage. Ces codes ont été élaborés en collaboration avec des chercheurs, des représentants fédéraux et provinciaux et des organisations non gouvernementales (ONG), telles que la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux et l'Association canadienne des médecins vétérinaires. Il existe présentement 15 codes ainsi qu'une série de fiches de renseignements fondés sur ceux-ci. À l'échelle nationale, les codes représentent des lignes directrices non obligatoires et comprennent diverses normes minimales auxquelles doivent se plier les producteurs et les autres intervenants. Deux provinces font référence aux codes dans leur réglementation provinciale. Dans certaines affaires judiciaires qui concernent l'application de lois fédérales ou provinciales, les codes ont parfois servi de fondement pour déterminer les pratiques d'exploitation acceptables.

En 2005, le Canada a formé le National Farm Animal Care Council (NFAACC), un conseil de protection des animaux d'élevage auquel participent de nombreux intervenants de l'industrie des productions animales. Hormis les groupes de producteurs spécialisés et les autres groupes qui ont participé, au fil des ans, à l'élaboration des codes de pratique, le conseil national est également formé de représentants des conseils provinciaux de la protection des animaux d'élevage et des secteurs de la transformation, du transport, de l'alimentation, de la restauration ainsi que de la vente au détail et de la distribution. Le NFAACC offre un forum pour la coordination et la collaboration des intervenants en matière de soin des animaux d'élevage et il veille à ce que l'élaboration de codes de pratique se poursuive.

En 2005, le Conseil canadien du porc a lancé un programme d'évaluation de la protection des animaux qui établit les exigences en matière de protection des animaux pour les producteurs participants. La participation au programme est volontaire, mais fait maintenant partie du programme de salubrité des aliments à la ferme, un volet du Programme d'assurance de la qualité canadienne, qui, bien que non obligatoire, constitue une condition de vente pour la plupart des exploitants d'abattoirs canadiens. Le programme d'évaluation de la protection des animaux repose sur divers codes de pratique concernant les porcs, mais on y trouve aussi des points vérifiables qui sont examinés par un vérificateur externe.

Au Mexique, l'élaboration de codes de pratique pour le bien-être des animaux a peu évolué. L'étiquette *México Calidad Suprema* (qualité suprême du Mexique) a été créée pour identifier les denrées alimentaires produites dans le respect de normes strictes de santé, de salubrité et de qualité. Aussi, une certaine activité, essentiellement législative, a été observée dans le secteur des produits biologiques et de la biosécurité. Le Mexique fait face à certaines difficultés dans l'élaboration et l'application de normes en matière de production animale en raison de l'importance continue de la production à petite échelle, souvent une production de subsistance dans de nombreux secteurs ruraux, et de l'importance de l'abattage non réglementé, créant des

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

difficultés relatives à l'application de normes plus strictes. Environ 45 pour cent du porc et 20 pour cent du poulet au Mexique est produit par de petits producteurs ou des agriculteurs artisanaux. On estime que jusqu'à 90 pour cent de l'abattage des animaux d'élevage au Mexique est fait dans des abattoirs municipaux et clandestins, plutôt que dans des abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral (*Tipo Inspección Federal* [TIF]).

Plusieurs groupes de producteurs américains ont pris l'initiative d'introduire des programmes scientifiques pour faire la promotion de normes plus élevées en matière de bien-être animal. On peut penser au programme pour le porc créé par le National Pork Board et à celui pour les poules pondeuses créé par les United Egg Producers (UEP). Ces deux programmes sont facultatifs et reposent sur des vérifications indépendantes. Les UEP ont recruté des scientifiques des universités, de l'industrie et du gouvernement pour élaborer des lignes directrices fondées sur la recherche concernant la production d'œufs. Le programme pour le porc est considéré comme un programme éducatif destiné aux producteurs, alors que le programme pour les poules pondeuses est considéré comme un programme de certification visant à garantir aux consommateurs qu'une série donnée de normes en matière de bien-être a été respectée (Bell et coll., 2004). Le programme sur l'assurance du bien-être des porcins (Swine Welfare Assurance Program [SWAP<sup>MC</sup>]) du National Pork Board a été soumis à des essais sur le terrain afin d'assurer son indépendance du type de stabulation, de la dimension des enclos et de l'emplacement géographique de l'exploitation. Le programme pour la volaille est exploité au sein des systèmes courants de production intensive utilisés à l'heure actuelle.

Les activités des grandes chaînes de restaurants ont joué un rôle important dans l'élaboration de normes en matière de bien-être animal (voir l'encadré 2). En tant qu'entreprises mondiales, ces sociétés doivent s'harmoniser aux forces mondiales qui influencent leurs activités, surtout les tendances liées aux attitudes des consommateurs envers les produits qu'elles vendent. Elles sont exposées à de nombreuses pressions qui les poussent vers le changement, y compris les campagnes réalisées par les défenseurs des animaux. Ces entreprises ont répondu aux préoccupations croissantes par la publicisation de leurs politiques sur le bien-être des animaux, la création d'organismes d'experts-conseils et la promotion de l'adoption de normes plus strictes par leurs fournisseurs de produits d'origine animale. La réaction des entreprises alimentaires face aux menaces perçues à l'égard de leur image de marque est un facteur clé du changement dans l'élaboration des normes utilisées pour le traitement des animaux d'élevage en Amérique du Nord. Les lignes directrices des UEP ont été modifiées et adoptées par la société McDonald's, qui travaille avec des conseillers scientifiques à fixer des exigences pour les producteurs fournissant des œufs à ses restaurants.

Ces développements ont mené à une importante initiative concernant les codes de pratique utilisés aux États-Unis et lancée par le Food Marketing Institute (FMI), en collaboration avec le National Council of Chain Restaurants (NCCR). Les 2 300 membres du FMI se partagent environ 75 pour cent des ventes de tous les magasins d'alimentation au détail aux États-Unis. Le FMI regroupe également 200 membres internationaux dans 60 pays. Le NCCR, quant à lui, représente 40 des principales chaînes de restaurants aux États-Unis, qui exploitent collectivement environ 120 000 restaurants dans le monde. En collaboration avec un groupe d'experts-conseils et des groupes de producteurs et de transformateurs, le NCCR a élaboré une série de normes

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

associées aux meilleures pratiques de production et de transformation. L'accent est mis sur l'application de caractéristiques ou d'indices objectifs, mesurables qui peuvent être vérifiés par une tierce partie. Les fournisseurs de l'industrie alimentaire de la vente au détail et de la restauration peuvent demander une vérification de leurs installations afin d'évaluer dans quelle mesure les critères sont respectés. Les vérifications sont organisées par une entreprise indépendante. Une entreprise ayant fait l'objet d'une vérification est libre de communiquer les résultats qu'elle a obtenus aux détaillants ou aux chaînes de restaurants. Il incombe aux détaillants et aux restaurateurs de déterminer si un fournisseur donné respecte leurs exigences. Il est important de noter qu'avant la création de son programme, le FMI a sollicité la participation de groupes d'intérêt formés de consommateurs, qui ont montré clairement qu'ils s'attendaient à ce que les animaux soient traités sans cruauté et qu'ils croyaient que les supermarchés devaient travailler de concert avec les fournisseurs pour s'en assurer (Brown, 2004).

En plus des programmes pour les industries de production et de commercialisation, plusieurs groupes de défense du bien-être des animaux ont élaboré des normes et des scénarios de certification. L'Animal Welfare Institute fait la promotion de normes facultatives concernant de nombreux animaux d'élevage. Des programmes de certification ont été créés par l'American Humane Association et un consortium d'organismes de protection des animaux par l'intermédiaire de Humane Farm Animal Care. En raison de la nature des normes appliquées, ces programmes sont axés sur les systèmes de production moins intensive.

### *Normes internationales*

Au cours des cinq dernières années, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a travaillé à l'établissement de normes internationales en matière de bien-être animal. L'OIE travaille depuis plus de 80 ans à la réduction de la transmission internationale de maladies animales. Son mandat a été étendu à l'établissement de normes internationales en vertu de l'accord sur les normes sanitaires et phytosanitaires, qui fait partie de l'entente du Cycle d'Uruguay de 1994 qui a conduit à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Même si l'accord sur les normes sanitaires et phytosanitaires ne vise pas le bien-être des animaux, l'OIE a indiqué que ses pays membres souhaitent avoir des lignes directrices et des recommandations pour les aider lors de négociations bilatérales (OIE, 2003). L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a également émis un énoncé de principes sur le bien-être des animaux d'élevage.

### **Facteurs de changement**

Les attitudes des consommateurs et les développements touchant le commerce international des produits de l'élevage sont deux importants facteurs de changement dans le domaine du bien-être des animaux d'élevage en Amérique du Nord.

### *Attitudes des consommateurs et de la population*

Les activités de l'industrie des productions animales s'inscrivent dans un marché concurrentiel. La façon dont les consommateurs perçoivent les produits est cruciale au succès économique de cette industrie. Lorsqu'ils prennent des décisions d'achat, les consommateurs tiennent compte principalement des prix et des caractéristiques des produits (voir le chapitre sur la demande des

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

consommateurs). Lorsque le revenu d'un consommateur augmente, l'éventail de caractéristiques exigées passe d'exigences fondamentales sur l'innocuité des produits à des exigences plus élevées, telles que l'utilisation de méthodes particulières de production. Les normes en matière de bien-être des animaux entrent dans cette dernière catégorie. Les consommateurs mieux nantis des pays développés commencent à tenir compte de leurs attentes à l'égard de la protection des animaux. Les consommateurs à faible revenu exigent d'abord des aliments sains, nutritifs et à prix abordables.

Des sondages ont été menés aux États-Unis afin d'évaluer les attitudes de la population à l'égard du bien-être des animaux d'élevage. De façon générale, ces sondages indiquent que la population fait grandement confiance aux producteurs et aux éleveurs en ce qui a trait au traitement des animaux. Cependant, les sondages semblent également indiquer que la population est de plus en plus préoccupée par certaines pratiques de production, telles que les systèmes de stabulation des veaux de boucherie et le confinement intensif des porcs et des volailles (Herzog et coll., 2001; Swanson et Mench, sans date). Dans une certaine mesure, les préoccupations du public dans les trois pays peuvent être associées à d'autres questions telles que la salubrité des aliments, la baisse du nombre de fermes familiales traditionnelles, la croissance du nombre d'exploitations d'envergure et leurs incidences sur l'environnement, l'impact des nouvelles technologies et les effets de la mondialisation.

Les questions relatives au bien-être des animaux sont défendues par de nombreux groupes d'intérêt dont les programmes vont de l'amélioration des conditions dans lesquelles sont élevés les animaux destinés à l'alimentation jusqu'à l'abolition de l'utilisation des animaux pour l'alimentation et l'habillement. Bien que certaines des opinions de ces groupes de pression ne soient pas partagées par la majorité de la population, il semble clair que ces groupes ont réussi à rehausser le profil des questions relatives au bien-être des animaux et, dans une certaine mesure, ont poussé l'industrie alimentaire à réagir. Il est difficile de distinguer clairement entre le désir des entreprises et des groupes de producteurs d'être plus responsables sur le plan social et une simple réaction à l'égard des groupes d'activistes. Cependant, il est clair que la pression exercée par ces organisations est une des composantes des forces multiples qui ont accéléré le développement de l'industrie des œufs et du porc ainsi que l'élaboration de lignes directrices sur le bien-être des animaux et de programmes de certification et de vérification du FMI/NCCR, de McDonald's et des autres entreprises de services alimentaires (Brown, 2004). La protection du « capital de marque », de la réputation et de la valeur des produits de marque est une préoccupation clé des entreprises de l'industrie alimentaire, et elles réagissent aux pressions du public qui pourraient menacer la valeur de leurs marques.

Au Mexique, peu de données indiquent que le public se soucie du bien-être des animaux. Les questions relatives au bien-être des animaux ne constituent pas encore une priorité et, par conséquent, peu de pressions sont exercées pour susciter des changements. Dans la mesure où ces questions font l'objet de débats publics, les discussions portent principalement sur le bien-être des animaux de compagnie et sur les combats de coqs et les corridas. Ce sont en grande partie les communautés universitaires et professionnelles (p. ex. les vétérinaires) qui se vouent à la défense des normes en matière de bien-être des animaux d'élevage. Cependant, la sensibilisation à ces questions est croissante, et les changements de l'opinion publique pourraient

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

devoir être pris en considération à l'avenir. Tel que mentionné précédemment, les petits élevages non commerciaux occupent toujours une place importante dans le secteur de la production animale au Mexique. Étant donné que le niveau de revenu par habitant y est moins élevé que dans le reste de l'Amérique du Nord, le prix est un facteur clé dans les décisions d'achat du consommateur moyen. Ces facteurs contribuent probablement au manque de sensibilisation du public à l'égard des questions touchant le bien-être des animaux et au manque de pressions exercées pour faire bouger les choses.

Malgré ces différences entre les pays, la pression exercée par le public pour que soient abordées les questions ayant trait au bien-être des animaux s'intensifiera vraisemblablement en Amérique du Nord et forcera probablement l'amélioration des systèmes de production existants (Rollin, 2004).

### *Développements internationaux*

Les premiers règlements de l'Union européenne sur les animaux d'élevage, adoptés en 1986, visaient la protection des poules pondeuses. Des règlements sur la protection des veaux et des porcs ont été institués en 1991 et sur la protection de tous les animaux d'élevage, en 1998. Ces derniers portent sur les animaux de quelque espèce que ce soit destinés à la production d'aliments, de laine, de peau ou de fourrure, ou à d'autres fins agricoles, et comprennent les poissons, les reptiles et les amphibiens. Les règlements s'inspirent de la Convention européenne sur la protection des animaux d'élevage. Les nouveaux règlements entraîneront sans doute l'élimination des systèmes traditionnels de cages pour les poules pondeuses ainsi que les enclos ou les stalles individuels pour les veaux et les porcs. On considère, à l'heure actuelle, la possibilité d'adopter des règlements plus stricts pour la production de poulets à griller, y compris une réduction considérable de la densité maximale d'occupation. D'autres pays européens, comme la Suisse, ont légiféré pour interdire ou régir différentes pratiques de production relatives aux animaux d'élevage.

Tel que noté précédemment, les développements dans les principaux pays importateurs peuvent jouer un rôle dans l'élaboration de politiques sur le bien-être des animaux. Adoptée en 1999, la loi de la Nouvelle-Zélande sur le bien-être des animaux semble conçue pour protéger sa position en tant qu'important exportateur vers les marchés européens. Il est intéressant de noter que les codes de pratique non obligatoires établis par l'industrie sont revus et modifiés afin d'être intégrés à la législation. L'Australie, un autre exportateur important de produits d'origine animale, a instauré en 2004, une stratégie nationale en matière bien-être animal en vue de répondre à une multitude de préoccupations. Le gouvernement a alloué 6 millions de dollars australiens (environ 4,6 millions de dollars US) à des fins éducatives et pour d'autres activités dans le cadre de ce programme.

### **Principales questions relatives au changement**

L'industrie des productions animales fait face à deux principales questions dans le domaine du bien-être des animaux : les questions soulevées au sujet des pratiques de production et de manipulation et la façon de résoudre les problèmes dans ce domaine.

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

### *Les pratiques contestées*

On s'interroge sur les impacts d'une multitude de pratiques en matière de bien-être des animaux d'élevage. La définition de Halverson mentionnée précédemment fournit un cadre pour l'examen de ces questions. Ces pratiques touchent quatre secteurs : les systèmes de production; la conception, l'aménagement et l'entretien des installations; la manipulation et le transport; et la gestion. Plusieurs des pratiques remises en question sont associées à la production intensive et au confinement des animaux, lequel peut être avantageux pour les animaux. Par exemple, dans les années 1950 aux États-Unis, le taux de mortalité des volailles était élevé alors que les animaux étaient gardés dans de petits troupeaux en plein air. Les causes de mortalité étaient les maladies terricoles, les températures extrêmes et les prédateurs (Fraser et coll., 2001). Les systèmes d'élevage en cage pour les poules pondeuses ont été conçus pour permettre une meilleure régulation des conditions ambiantes, dont la quantité de lumière nécessaire pour stimuler une meilleure production d'œufs.

Cependant, le confinement soulève des questions relatives au bien-être, surtout en matière de conséquences sur la capacité des animaux à exprimer des « comportements naturels ». La grandeur des cages, et l'aménagement de nids et de perchoirs dans celles-ci, est un enjeu crucial dans le débat sur le bien-être des poules pondeuses. Une grande partie du débat sur le bien-être des porcs dans les systèmes confinés porte sur l'utilisation de stalles qui restreignent le mouvement des truies pendant la gestation ou le la mise bas, et le manque de matériel tel que la paille pour la litière. L'utilisation de stalles qui limitent le mouvement des vaches laitières et des veaux de boucherie pose également problème.

Une seconde série de questions concerne les pratiques de production, telles que la restriction de la nourriture chez les poules pondeuses pour provoquer la mue et un deuxième cycle ou un cycle subséquent de ponte d'œufs, et la restriction de la nourriture et de l'eau chez les poulets à griller pour limiter leur poids. Le recours à un régime déficient en fer pour produire du veau pâle est également problématique. D'autres pratiques remises en question comprennent la taille du bec et la phalangectomie pour limiter les blessures chez les volailles confinées, la taille de la queue des bovins, des porcs et des moutons, l'écornage des bovins et des moutons, le marquage au fer des bovins, les méthodes de castration des bovins, des porcs et des moutons, et le sevrage précoce des veaux laitiers, des veaux de boucherie et des porcelets.

Une autre série de points litigieux concerne le transport, notamment la durée du transport et des périodes de repos, les densités de chargement et la manipulation des animaux non ambulatoires. D'autres préoccupations concernent l'abattage des animaux, en particulier l'utilisation de diverses méthodes d'étourdissement des animaux et leur manipulation dans les usines d'abattage, ainsi que les méthodes d'abattage utilisées pour limiter la propagation des maladies lors d'éclosions.

Enfin, bien qu'il y ait désaccord sur leur portée et leur importance, plusieurs questions concernent l'amélioration du bétail, surtout l'impact de la sélection génétique axée sur la productivité, l'efficacité de reproduction, la santé et la viabilité des animaux d'élevage. Certains des problèmes soulevés concernent la diminution du taux de fertilité des bovins laitiers,

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

l'augmentation du taux de mortalité des truies et l'incapacité des dindons à s'accoupler naturellement en raison de leur taille.

### *Modification des pratiques et élaboration de normes*

La question centrale porte alors sur ce que constitue en fait un traitement sans cruauté. Une réponse claire nous permettrait de déterminer lesquelles des pratiques actuelles sont acceptables et lesquelles ne le sont pas. Malheureusement, il n'existe aucune réponse claire puisque ce concept dépend de croyances précises et de valeurs morales qui diffèrent d'un individu à l'autre (Fraser et Weary, 2004). Néanmoins, on accepte de plus en plus ce que l'on appelle les cinq « protections » élaborées par l'organisme Farm Animal Welfare Council du Royaume-Uni en tant qu'énoncé de principes pour le traitement approprié des animaux d'élevage. Ces cinq protections sont :

- Protection contre la faim et la soif : accès à de l'eau fraîche et à une nourriture permettant de préserver la santé et la vigueur;
- Protection contre l'inconfort : environnement approprié comportant un abri et une aire de repos confortable;
- Protection contre la douleur, les blessures et les maladies : prévention ou traitement et diagnostic rapide;
- Protection en matière d'expression de comportements normaux : espaces suffisants, installations adéquates et contact avec des animaux de la même espèce;
- Protection contre la peur et la détresse : conditions d'élevage et traitement permettant d'éviter toute souffrance psychologique.

Afin de déterminer comment les systèmes et les pratiques de production influent sur le bien-être des animaux, les scientifiques ont tenté d'élaborer des approches objectives pour évaluer leur bien-être. Une étude a identifié trois aspects superposés du bien-être (p. ex. Fraser et Weary, 2004) :

- fonctionnement biologique : santé et performance des animaux dans différents systèmes de production;
- états affectifs : douleur, peur et détresse exprimées par les animaux dans différents systèmes;
- comportements naturels : mesure dans laquelle un système de production peut laisser place aux comportements naturels des animaux.

Certains scientifiques soutiennent que le bien-être des animaux peut être évalué en observant le comportement d'un animal dans son environnement (p. ex. Broom, 1988), et qu'un environnement est approprié s'il permet aux animaux de satisfaire leurs besoins (Broom, 1997). Le groupe de travail a tenu compte de ces deux perspectives.

Le point critique dans l'élaboration de normes concerne les indicateurs du bien-être animal à utiliser et la manière de mesurer et d'interpréter ces indicateurs. Bien que la communauté scientifique soit prédisposée à chercher des moyens « objectifs » pour mesurer le bien-être, des moyens qui soient à l'abri de tout argument moral ou éthique, l'analyse du bien-être animal soulève des problèmes uniques en leur genre, parce que les résultats de cette analyse dépendent

beaucoup du point de départ. La décision sera fondée, du moins en partie, sur les convictions de l'analyste et ce qui lui paraît important. Les cinq « protections » mentionnées ci-dessus sont un exemple des convictions qui peuvent servir de base à l'élaboration de normes mesurables.

Dans l'approche de Fraser et Weary (figure 1), chacune des catégories qui se chevauchent requiert l'identification et l'utilisation d'indicateurs observables ou mesurables pour pouvoir déterminer comment un animal s'adapte à son environnement. Comme en témoignent les diverses normes établies pour les poules pondeuses (Fraser, 2004), on tente actuellement d'élaborer des normes à fondement scientifique qui reflètent différentes combinaisons des trois aspects illustrés dans la figure 1. La « référence » concernant une cage de 450 cm<sup>2</sup> (69,75 pouces carrés) permettant un accès aisé à l'eau et à la nourriture – qui s'applique aux normes préconisées par l'UEP et le FMI/NCCR – est basée sur des études portant sur l'espace minimum nécessaire pour assurer un excellent fonctionnement biologique de base. La norme « améliorée » ou « renforcée » approuvée par l'UE – qui requiert 750 cm<sup>2</sup> (116,25 pouces carrés) d'espace, en plus d'un pondoir, d'un perchoir et de la litière – est fondée sur des résultats d'études qui viennent appuyer un haut niveau de fonctionnement biologique ainsi que l'adaptation de certains éléments de comportement naturel qui s'évaluent bien en fonction des critères relatifs à l'état affectif. Les « autres » normes relatives aux élevages en liberté ou aux systèmes de production biologique, préconisées par les groupes voués à la protection des animaux, requièrent les mêmes aménagements que la norme renforcée en plus d'un accès à des espaces ouverts et à la lumière du jour, des exigences qui assurent des conditions de vie plus naturelles. Toutes ces normes visent la protection des poules pondeuses, mais chacune préconise un milieu de production différent. Par conséquent, l'adoption de l'une ou l'autre de ces normes suppose nécessairement une combinaison de critères scientifiques, économiques et éthiques.

L'opinion publique exercera une importante influence sur l'élaboration de normes dans l'avenir. Elle a été un facteur majeur dans l'établissement de lois européennes sur le bien-être des animaux et a orienté la législation vers des normes qui ne s'appuient pas simplement sur le fonctionnement biologique. Il est probable que des pressions similaires, déjà évidentes dans de nombreuses mesures législatives proposées aux États-Unis, continuent à s'intensifier en Amérique du Nord. Il reste à savoir si la pression exercée à l'égard de normes plus strictes donnera naissance à de nouvelles lois ou si l'industrie elle-même peut répondre efficacement aux préoccupations de la population par l'élaboration et l'application de normes élevées à titre volontaire ou collectif.

### **Législation et action collective**

Parmi les gens d'affaire, nombreux sont ceux qui ont une aversion naturelle pour les lois qui entraînent des changements à l'égard des pratiques commerciales. Le processus législatif peut être lourd et inefficace, surtout dans des secteurs complexes où les pratiques sont amenées à changer, et surtout si les lois limitent étroitement les pratiques qui peuvent être utilisées. Les attitudes et les perceptions du public au sujet du bien-être des animaux changent et la science du bien-être animal évolue. Par conséquent, il est difficile d'élaborer et d'appliquer des codes juridiques détaillés sur les pratiques d'élevage. Aux États-Unis, la loi sur le bien-être des animaux (*Animal Welfare Act*) ne s'applique pas aux animaux d'élevage, comme la majorité des

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

lois anti-cruauté. Il est possible de combler ces lacunes, du moins en partie, en étendant aux animaux d'élevage les principes fondamentaux qui sous-tendent le traitement sans cruauté des animaux, mais cela pourrait provoquer de nombreux litiges au sujet de ce qui constitue un traitement sans cruauté en matière d'élevage. Le cas du Mexique révèle que la simple existence de lois n'est pas suffisante pour garantir l'amélioration des normes en matière de traitement. Cela dépend de l'adoption de pratiques appropriées par les agriculteurs et les producteurs ainsi que par tous ceux qui travaillent à la manipulation et à la transformation des animaux d'élevage.

Une autre approche serait que l'industrie elle-même élabore des normes volontaires. À mesure que les connaissances dans le domaine évoluent, il devient possible de dégager des lignes directrices à fondement scientifique. Par exemple, selon les lignes directrices originales des UEP, il était clair que les restrictions alimentaires posaient des problèmes de bien-être, mais qu'il fallait des études pour mettre au point des solutions de rechange. Des recherches ont été menées, et le programme certifié des UEP interdit maintenant les restrictions alimentaires pour provoquer la mue. Par ailleurs, les fermes et les entreprises individuelles peuvent choisir de cibler les consommateurs qui sont prêts à payer pour des pratiques qui favorisent le bien-être des animaux et tenter d'établir une image de marque à l'égard de ces questions (voir le chapitre sur les aspects économiques de la production, de la transformation et de la commercialisation). Les industries qui ciblent les marchés de masse ou qui exportent vers les pays en développement peuvent toujours choisir d'adopter les normes de l'industrie plutôt que de laisser un vide qui devra être comblé par des règlements. Le modèle adopté jusqu'à maintenant (la participation de spécialistes du bien-être animal à l'élaboration de normes et le recours aux vérifications indépendantes qui mènent à la certification) permettrait de répondre aux préoccupations du public si les membres de l'industrie acceptaient pleinement le processus. Bien sûr, le défi est d'obtenir la participation de tous les intervenants aux programmes volontaires.

Un des avantages de la législation est qu'à titre d'arbitre indépendant, le système judiciaire est celui qui impose la discipline en punissant les contrevenants. Or, il est beaucoup plus difficile d'imposer la discipline dans une approche collective. Pour qu'une approche collective et volontaire soit efficace, certains intervenants de l'industrie alimentaire doivent vouloir et pouvoir imposer des sanctions lorsque les normes ne sont pas respectées. Les vérifications et l'application des lois engendrent également des coûts. Le programme du FMI/NCCR permet d'appliquer la réglementation : les détaillants de produits alimentaires et les chaînes de restaurants peuvent refuser de faire affaire avec des fournisseurs qui ne se conforment pas aux normes. McDonald's est un chef de file à cet égard. Les entreprises de transformation des produits alimentaires et les intégrateurs pourraient jouer un rôle similaire en faisant en sorte que les producteurs respectent les normes convenues. Cependant, ce sont les producteurs qui appliqueront les pratiques en matière de bien-être des animaux, qui feront les investissements nécessaires et qui assumeront, du moins au début, les coûts supplémentaires. Ils doivent également participer à l'élaboration des normes adoptées.

### **Incidences économiques**

À moins que les pratiques d'élevage n'entraînent en fait une baisse de la productivité et de l'efficacité dans l'industrie des productions animales, ou ne constituent une menace pour la santé humaine, des normes moins élevées en matière de bien-être des animaux n'imposent pas de coûts

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

économiques à la société. En fait, la société dans son ensemble a beaucoup à gagner économiquement si le prix des produits d'origine animale est moins élevé en raison des pratiques de production.

On soutient parfois que le bien-être animal est un bien public, à savoir que toute la population tire avantage d'un système qui traite les animaux de certaines façons ou, subsidiairement, que certains systèmes de production imposent des coûts externes à la société, qui ne se reflètent pas dans le prix des produits d'origine animale. Dans les deux cas, il y aura un échec du marché : on fournit la mauvaise quantité d'un attribut désiré, en l'occurrence, le bien-être. La population dans son ensemble peut souffrir de « coûts moraux », en ce sens que le bien-être de la population est réduit parce qu'elle sait que certaines pratiques sont utilisées pour produire des aliments à faibles prix, mais il existe peu de preuves d'un véritable échec du marché (défaut de rendre compte des coûts économiques) associé au bien-être animal (Carlsson et coll., 2003). Par conséquent, si l'on choisit d'imposer des normes plus élevées en matière de bien-être des animaux d'élevage, il faut se fonder sur des critères autres qu'économiques.

### *Coûts de production et réponse des consommateurs*

D'autres études sont nécessaires pour comprendre la relation entre le rehaussement des normes de bien-être animal et l'augmentation des coûts de production. Dans certains cas, des normes de bien-être plus élevées augmenteront vraisemblablement les coûts de production des produits animaux. Les changements en matière de confinement, surtout les exigences concernant des espaces plus grands, pourraient entraîner des coûts d'immobilisations supplémentaires en raison de la modification des installations existantes ou de la construction d'installations nouvelles ou plus grandes. Les systèmes de production extensive, comme les élevages de poules pondeuses en liberté, nécessitent davantage d'espace. Les coûts d'exploitation pourraient augmenter en raison d'une utilisation accrue de main-d'œuvre pour les soins apportés aux animaux, des coûts énergétiques plus élevés pour l'exploitation d'installations de plus grande envergure et des coûts alimentaires plus élevés si l'efficacité de l'alimentation diminue en raison d'une utilisation accrue d'énergie par les animaux non confinés. Si les systèmes de production sont fondés sur un nombre moindre d'animaux produisant moins de viande, de lait ou d'œufs dans une période donnée, le rendement obtenu par rapport aux coûts totaux sera moindre. Dans ce cas, la production totale sera moindre, à moins que davantage d'unités de production ne soient construites, soulevant alors des questions sur la qualité de l'air, le choix des emplacements et les conflits avec les voisins, et surtout pour les installations extérieures, la qualité de l'eau associée aux questions d'écoulement de fumier, telle que discutée dans le chapitre sur les questions environnementales. Des normes plus élevées pourraient également faire augmenter les coûts de transport et de transformation des animaux.

Des approches multidisciplinaires sont nécessaires pour un dosage subtil des différents compromis. Mettre l'accent seulement sur les comportements naturels et ignorer les questions relatives à la mortalité (qui est deux fois plus élevée dans les systèmes sans cage) et aux maladies sont des exemples des éléments paradoxaux à considérer. Les récentes préoccupations au sujet de la propagation du virus de l'influenza aviaire H5N1 par les oiseaux migrateurs ont entraîné des interdictions portant sur la production de volailles en plein air dans certains pays européens.

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

À l'opposé, certaines économies de coûts peuvent être réalisées à la suite de l'application de normes de bien-être plus élevées. La morbidité et la mortalité pourraient diminuer et les frais de traitement et de prévention des maladies pourraient également diminuer si la santé des animaux s'améliore, bien que ce ne soit pas nécessairement le cas. L'amélioration de l'efficacité reproductive pourrait également entraîner des économies de coûts. Par exemple, la qualité du produit pourrait accroître la qualité de la viande grâce à la réduction du stress relatif au traitement et à l'abattage d'animaux.

Ainsi, l'efficacité alimentaire totale favorisait l'allocation de 48 pouces carrés d'espace pour les volailles. Cependant, l'allocation d'un espace respectant les nouvelles normes de 69 pouces carrés augmente la productivité par poule et réduit la mortalité (Bell et coll., 2004). Il s'agit là d'un exemple dans lequel l'économie et le bien-être ne sont pas en opposition.

L'incidence nette sur les coûts des changements apportés aux normes est difficile à déterminer. Certains changements réduisant le stress subi par les animaux peuvent être relativement peu coûteux. Malheureusement, il existe peu d'études sur les différences de coûts de production associées aux changements apportés aux normes du bien-être animal. Selon une analyse de l'augmentation des coûts de production de la volaille associée aux normes de bien-être plus élevées dans les pays de l'Union européenne, l'augmentation de coûts unitaires varie de 5 pour cent pour les changements modestes apportés aux pratiques relatives aux poulets à griller et aux poules pondeuses à 50 pour cent pour les changements plus radicaux, tels qu'une transition vers des élevages de poules pondeuses en liberté (tableau 1, Moynagh, 2000). Une autre étude indique une importante augmentation des coûts de main-d'œuvre dans la transition des élevages en cage à des élevages en liberté : environ cinq fois plus de main-d'œuvre est nécessaire par oiseau, la production d'œufs par oiseau chute de 15 pour cent et la quantité de nourriture utilisée augmente d'environ 7 pour cent (Vocke, 1991).

Une étude récente sur la transition des systèmes traditionnels de cages vers les systèmes utilisés en Union européenne permet de confirmer certaines de ces conclusions (Agra CAES, 2004). La quantité de nourriture utilisée par kilogramme d'œufs est sensiblement plus élevée dans les systèmes biologiques et les élevages en liberté que dans les systèmes en cage traditionnels (tableau 2). Ces systèmes nécessitent également davantage de main-d'œuvre. Les taux de mortalité des oiseaux maintenus dans ces systèmes sont plus élevés. En raison de ces facteurs, les coûts totaux de production d'œufs dans ces systèmes sont plus élevés que dans les systèmes traditionnels (figure 2). Les coûts de production par unité pour les œufs de poulailler sont environ 12 pour cent plus élevés et pour les œufs provenant d'élevages en liberté, environ 20 pour cent plus élevés, ce qui est bien inférieur aux 50 pour cent prévus plus tôt, bien que l'augmentation des coûts demeure importante. Selon les estimations du rapport pour les États-Unis, les coûts variables de la production d'une douzaine d'œufs de poules en liberté seraient de 12 à 30 pour cent plus élevés que dans les systèmes de production classiques. La différence de coûts sera vraisemblablement plus importante encore en raison de l'augmentation des coûts fixes, surtout pour l'hébergement, dans le système de production en liberté.

Il existe peu de données sur l'impact financier des changements apportés aux normes et pratiques de production dans d'autres secteurs. De récentes études réalisées en Suisse indiquent que les

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

coûts de main-d'œuvre et de construction de systèmes de stabulation libre pour les bovins laitiers se comparent favorablement à ceux de la stabulation entravée, et que l'hébergement collectif de truies en gestation peut être encore plus rentable que l'hébergement individuel en stalles (Wyss et coll., 2004). Cependant, il semble que relativement peu d'analyses économiques aient été réalisées sur les nombreux autres systèmes de production. Aucune conclusion définitive ne peut donc être tirée.

Les augmentations des coûts de production entraînées par des normes plus élevées de bien-être animal ne seront pas assumées seulement par les producteurs sous forme de baisse de bénéfices. Les consommateurs hériteront au moins d'une partie des augmentations sous forme de hausses de prix. Selon certains, étant donné que la plupart des réductions de coûts historiques entraînées par les progrès technologiques ont été refilées aux consommateurs de volaille aux États-Unis sous forme de baisses de prix, toute hausse de prix découlant de l'amélioration des normes de bien-être aurait, à long terme, l'effet contraire (Gardner, 2003). Cependant, à court terme, les consommateurs pourraient s'adapter en choisissant d'acheter des produits concurrents fabriqués au pays ou importés, dont les prix ne sont pas touchés par des normes plus élevées, plaçant ainsi une plus grande partie du fardeau économique de l'adaptation sur les producteurs nationaux, ce qui donne à penser que pour minimiser tout effet de distorsion potentiel sur la consommation, des normes de bien-être plus strictes devraient être appliquées à grande échelle et dans les sous-secteurs de l'industrie des productions animales plutôt que de se limiter à un ou deux secteurs. Les problèmes liés aux importations non conformes sont également importants et sont abordés plus en détail un peu plus loin.

À long terme, les producteurs pourraient s'adapter à une hausse de coûts associée à des normes plus élevées en adoptant de nouvelles technologies et techniques de production. Les changements à la structure de coûts auxquels peut être confrontée une industrie stimulent généralement la recherche de solutions pour réduire les coûts. Par exemple, la mécanisation agricole a été stimulée par la hausse des coûts de main-d'œuvre. Toute augmentation de coûts découlant de normes de bien-être animal plus élevées générera vraisemblablement des réactions similaires dans le domaine de la recherche et du développement. Cependant, il est peu probable que les nouvelles technologies annulent les effets indésirables de normes plus élevées sur les coûts à court terme et les répercussions possibles sur la concurrence. Une hausse des coûts entraînée par des normes plus élevées désavantagera les producteurs nord-américains par rapport à ceux de régions où les normes sont moins élevées. Si des normes plus élevées sont adoptées à l'échelle mondiale, il existera encore une industrie moins importante si les consommateurs réagissent en achetant moins les produits plus chers.

Les producteurs pourront absorber les coûts plus élevés associés à des normes de bien-être plus élevées si les consommateurs exigent activement des produits conformes. Pour ce faire, les consommateurs doivent non seulement vouloir acheter les produits et être prêts à les payer plus cher, mais ils doivent également pouvoir l'identifier, c'est-à-dire le différencier des produits non conformes. Voilà justement l'objet de l'étiquetage permettant d'identifier les denrées produites sans nuire au bien-être des animaux. Souvent, des chiffres sont avancés sur la disposition des consommateurs à payer plus cher pour des produits qui respectent certaines normes. C'est généralement en présentant à des groupes de consommateurs des choix hypothétiques parmi

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

différents produits et en leur demandant combien ils seraient prêts à payer pour les produits présentant différentes caractéristiques que l'on estime leur disposition à payer plus cher. L'expérience européenne démontre que les estimations du consentement à payer surévaluent généralement de façon considérable le montant que les consommateurs sont réellement prêts à payer pour des normes plus élevées en matière de bien-être animal lorsqu'ils sont confrontés à des choix réels sur le marché (Blandford et coll., 2002). Des études récentes menées à l'Université de Cardiff, au Royaume-Uni, indiquent également que les consommateurs européens sont généralement déconcertés par les grandes variations dans l'étiquetage des denrées produites dans le respect du bien-être des animaux (Université de Cardiff, 2005). De tels résultats indiquent que l'identification et la nomenclature utilisées pour décrire les produits doivent être uniformes et bien comprises pour que le marché reflète les différences qui sont importantes dans le choix des consommateurs. Les consommateurs pourraient être moins à l'aise si la prolifération de renseignements complique leur choix.

Puisque les consommateurs pourraient trouver long et difficile de s'assurer que chaque produit qu'ils achètent respecte toutes leurs exigences, ils pourraient vouloir compter sur les détaillants en alimentation ou les restaurants pour le faire pour eux. Certains fournisseurs pourraient se limiter aux produits ayant des caractéristiques particulières pour répondre à ce besoin. Les fournisseurs pourraient indiquer qu'ils se spécialisent dans les produits d'animaux élevés en liberté ou les denrées produites dans le respect du bien-être des animaux afin de satisfaire au segment de marché qui exige ces caractéristiques.

Les producteurs individuels qui adoptent des normes supérieures de bien-être peuvent déterminer si ce marché différencié produira au moins autant de bénéfices qu'une approche non différenciée. Si des normes supérieures, et les coûts plus élevés qui en découlent, sont imposées à toutes les fermes, les produits ne peuvent plus être différenciés. Les producteurs cherchant un bénéfice parce qu'ils font quelque chose de différent sont déçus, puisqu'ils ne sont plus différents. Les consommateurs plus préoccupés par une nourriture à prix abordable que par des normes de bien-être supérieures sont également touchés, puisque les prix augmenteront pour refléter la hausse des coûts de production.

Dans l'analyse finale, les forces économiques, à savoir si les consommateurs sont prêts à payer plus et si les producteurs nationaux pourront encore faire des profits, seront vraisemblablement les principaux facteurs déterminants de la réussite des initiatives visant à rehausser les normes du bien-être animal en Amérique du Nord.

### *Normes de bien-être et concurrence*

Si tous les producteurs doivent respecter une norme particulière, ils seront tous sur un pied d'égalité en matière de position concurrentielle, ce qui ne signifie pas que leur position concurrentielle ne sera pas touchée, tel que noté précédemment. Les prix des produits auront tendance à augmenter à mesure que les coûts plus élevés associés aux normes supérieures seront refilés au marché. Si les produits concurrentiels sont moins touchés, les consommateurs pourraient se tourner vers ces produits en réponse à un changement dans le rapport des prix. Il existe un important potentiel de substitution parmi les produits animaux et, par conséquent, la part de marché des produits individuels et leurs prix finaux pourraient être touchés. Si les

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

produits sont exportés, une hausse des prix pourrait nuire à la position concurrentielle des fournisseurs par rapport aux autres pays qui ne sont pas tenus de respecter la norme, c'est-à-dire qui fournissent des produits non conformes.

Les producteurs qui respectent la norme supérieure et qui éprouvent des difficultés à différencier leur produit sont confrontés à des risques particuliers posés par les produits non conformes. Les producteurs nationaux et étrangers qui ne se conforment pas à cette norme et dont les coûts d'exploitation sont moindres peuvent offrir des produits à prix moins élevés et accroître leur part de marché aux dépens des producteurs qui respectent la norme supérieure. Pour résoudre ce problème à l'échelle nationale, on peut exiger que tous les producteurs respectent la norme. Tel que discuté précédemment, il pourrait être possible d'y parvenir par des moyens volontaires, sinon il faudra une approche législative. Il est plus difficile de régler un tel problème lorsque les produits non conformes viennent d'autres pays.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ainsi que ses ententes connexes, forme le cadre législatif régissant le commerce international. La responsabilité de ces ententes incombe à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont le siège est à Genève, en Suisse. L'OMC favorise le libre-échange et le commerce équitable, en ce sens que tous les pays membres doivent respecter un ensemble de règles convenues. L'égalité de traitement et la non-discrimination sont deux principes clés sur lesquels s'appuient ces règles. Les pays ne devraient pas pouvoir faire de discrimination entre les partenaires commerciaux ni entre les produits qui respectent les normes internationales convenues.

Aucune disposition spécifique du GATT ne porte sur le bien-être des animaux, bien que deux ententes soient pertinentes à la question. L'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC) porte sur l'application de normes relatives aux produits faisant l'objet d'un commerce international. L'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord MSP) porte sur les mesures sanitaires et phytosanitaires qui pourraient avoir un impact direct ou indirect sur le commerce international. Il est limité à la protection de la santé des animaux découlant de l'introduction, de l'établissement ou de la propagation de ravageurs, de maladies ou d'organismes pathogènes. L'Accord reconnaît les normes internationales sur la santé des animaux et les zoonoses, les normes, les lignes directrices et les recommandations établies sous l'égide de l'OIE.

On ne peut appliquer de règlements techniques qui créent des obstacles inutiles au commerce international. Les membres de l'OMC doivent s'assurer qu'en employant des règlements techniques, les produits importés se voient accorder un traitement non moins favorable que les produits « semblables » d'origine nationale. La protection de la sécurité ou de la santé humaine, de la santé ou de la vie animale ou végétale, ou la protection de l'environnement constituent des justifications légitimes. Les évaluations de risque doivent être fondées sur des principes scientifiques. L'Accord exige que les pays aient recours à des normes internationales, s'il y a lieu, en tant que fondement pour l'élaboration de leurs propres normes. Dans sa version actuelle, l'Accord OTC ne couvre pas les normes du bien-être animal. Cependant, en 2005, l'OIE a convenu d'adopter quatre normes internationales sur le bien-être des animaux. Cette mesure pourrait, dans une certaine mesure, permettre de répondre aux préoccupations sur la concurrence

déloyale des produits non conformes, mais il est peu probable que des normes internationales puissent satisfaire aux exigences de tous les pays.

Il semble probable que les normes sur le bien-être des animaux prennent de plus en plus d'importance dans le secteur du commerce international, non seulement pour les gouvernements, mais également pour les entreprises actives sur les marchés mondiaux. Il reste à savoir si les producteurs nord-américains doivent prendre une approche proactive ou réactive à l'élaboration de telles normes.

### **Conclusions et solutions pour l'avenir**

En Amérique du Nord, la majeure partie de la population a peu de contact direct avec l'agriculture. Au Canada et aux États-Unis, moins de 3 pour cent de la population active travaille sur des fermes. Même au Mexique, où environ 17 pour cent de la main-d'œuvre travaille dans le secteur agricole, le pourcentage de la population travaillant dans des exploitations agricoles diminue continuellement. En conséquence, la plupart des consommateurs de viande et de produits animaux sont de moins en moins au courant des méthodes utilisées en production animale. Néanmoins, le bien-être des animaux d'élevage est une question de plus en plus importante pour l'industrie des productions animales en Amérique du Nord.

On se préoccupe en effet de la façon dont les animaux sont élevés, transportés, traités et abattus. Plusieurs de ces préoccupations concernent les méthodes qui ont permis d'augmenter la productivité dans l'industrie des productions animales et de réduire les coûts pour les consommateurs. Les innovations, telles que l'emploi du confinement, ont des effets mixtes sur le bien-être des animaux. Les effets positifs potentiels, tels qu'une réduction de la mortalité causée par les maladies, les prédateurs et les effets du climat, doivent être comparés aux effets négatifs potentiels. Bien que les questions de bien-être animal puissent permettre à certains producteurs d'adopter des systèmes moins intensifs, tels que l'élevage de poules pondeuses en liberté, et de vendre à un prix plus élevé dans des marchés à créneaux pour couvrir les coûts supplémentaires, il est peu probable qu'il s'agisse d'une solution acceptable pour la plupart des producteurs nord-américains. Les bonnes pratiques d'élevage ne vont pas à l'encontre de la rentabilité, mais l'imposition de normes supérieures, notamment par l'intermédiaire de lois, pourrait entraîner des hausses de coûts, nuire à la position concurrentielle mondiale de l'industrie des productions animales et faire augmenter le prix des aliments. L'industrie doit maintenant se demander comment modifier de façon rentable les systèmes de traitement et de production existants afin de répondre aux préoccupations des consommateurs au sujet du bien-être des animaux.

L'industrie des productions animales prend des mesures pour répondre à certaines des préoccupations soulevées au sujet des pratiques courantes. Une grande partie des efforts déployés sont axés sur l'établissement volontaire de normes et l'application de codes de pratiques, situation qui contraste avec l'Europe, où les lois jouent un rôle majeur. Les pressions ressenties pour l'établissement d'une réglementation additionnelle s'intensifieront vraisemblablement en Amérique du Nord si le public croit que l'autoréglementation ne permet pas de régler efficacement les problèmes.

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

Pour renforcer le processus d'autoréglementation, de nombreuses options pourraient être considérées :

### *1. Amélioration de la circulation de l'information dans le grand public*

Plusieurs des intervenants de l'industrie des productions animales ont établi des positions publiques claires sur l'amélioration du bien-être des animaux. Les énoncés et les positions de principes ne sont pas toujours évidents pour le grand public. Tous les intervenants pourraient établir un énoncé de principes sur le traitement des animaux d'élevage et en faire une question prédominante dans leur matériel publicitaire de même que sur leurs sites Web. Les groupes industriels pourraient également appuyer la diffusion de matériel didactique pour le grand public, les écoles et les collèges, ce qui comprend une discussion sur les pratiques actuelles et les raisons qui les justifient. Cette solution permettrait d'offrir un meilleur choix aux consommateurs et de faciliter la commercialisation spécialisée.

### *2. Établissement et application de normes et de codes de pratiques*

L'industrie a réalisé des progrès importants dans l'application d'une approche scientifique à l'établissement de normes et de codes de pratiques pour l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage. Une approche multidisciplinaire est nécessaire pour l'élaboration de telles normes. Une intégration accrue dans le secteur nord-américain de l'élevage nécessite l'établissement et l'application de normes pour le transport et l'abattage, en plus des normes visant les méthodes de production. L'industrie pourrait, par exemple, s'assurer de l'établissement de normes et de codes pour tous les types de bétail.

En ce qui concerne l'application de normes appropriées, les groupes industriels pourraient donner la priorité à la diffusion de l'information et au soutien à la formation. Ils pourraient également apporter leur appui à l'élaboration et à l'application de normes scientifiques adéquates en Amérique du Nord et aider les représentants gouvernementaux dans leurs efforts pour établir des normes internationales appropriées par l'intermédiaire de l'OIE. Les groupes industriels nord-américains pourraient collaborer à une approche mieux coordonnée et harmonisée pour l'élaboration de normes, de programmes de certification et de pratiques d'étiquetage, y compris aider le public à comprendre ce que les différents types de certification signifient. Ceci permettrait d'éviter la confusion relative à l'étiquetage, qui semble être un problème en Europe. Les gouvernements pourraient également jouer un rôle dans l'harmonisation des normes, comme cela a été le cas récemment dans l'établissement de normes sur les produits biologiques aux États-Unis. Cependant, la normalisation pourrait restreindre le choix des consommateurs et diminuer les occasions de commercialisation spécialisée en dehors des options de certification acceptées.

### *3. Accroissement de la recherche et de l'éducation*

La recherche peut jouer un rôle important dans l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage. On pourrait donc accorder plus d'importance à cette question dans la recherche financée par l'État, notamment en augmentant la proportion du financement total présentement disponible pour la recherche sur l'élevage d'animaux, les installations agricoles et les méthodes de transformation. On pourrait, par exemple, favoriser les études qui donnent lieu à des applications à la fois pratiques et économiquement viables. L'étape suivante consisterait à

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

s'assurer que tous les programmes de baccalauréat, d'études supérieures, de formation continue, en médecine vétérinaire et dans d'autres domaines connexes comprennent du matériel didactique portant sur les différents aspects du bien-être animal, d'un point de vue non seulement biologique, mais également éthique et socioéconomique.

Enfin, la diffusion d'information et la prestation d'activités de formation sur le bien-être des animaux pourraient être une priorité des programmes publics de perfectionnement, surtout pour la formation des agriculteurs et des éleveurs, et des employés de l'industrie des productions animales. Une conséquence possible de cette solution serait une meilleure compréhension des compromis entre l'amélioration du bien-être des animaux et les coûts associés à cette amélioration.

**Bibliographie**

Agra CEAS Consulting Ltd. (Décembre 2004). Study on the Socio-Economic Implications of the Various Systems to Keep Laying Hens. Rapport préparé pour la Commission européenne.

Disponible à l'adresse

[http://www.europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/farm/socio\\_economic\\_study\\_en.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/farm/socio_economic_study_en.pdf).

BELL, D., B. CHASE, A. DOUGLASS, P. HESTER, J. MENCH, R. NEWBERRY, M. SHEA-MOORE, L. STANKER, J. SWANSON, et J. ARMSTRONG (2004). « UEP Uses Scientific Approach in Its Establishment of Welfare Guidelines ». *Feedstuffs*, 76(11).

BLANDFORD, D., J.C. BUREAU, L. FULPONI, et S. HENSON (2002). Potential Implications of Animal Welfare Concerns and Public Policies in Industrialized Countries for International Trade. Dans B. Krissoff, M. Bohman, et J. Caswell (éd.), *Global Food Trade and Consumer Demand for Quality*. New York : Kluwer Academic Press.

BROOM, D.M. (1988). « The Scientific Assessment of Animal Welfare ». *Applied Animal Behaviour Science*, 20, 4-19.

BROOM, DM. Welfare evaluation. *Appl. Anim. Behav. Sci.*, 1997; 54: 21-23.

BROWN, K.H. (2004). « A marketplace perspective ». Compte rendu de la Conférence mondiale sur le bien-être animal de l'OIE, p. 79-86. Paris. Disponible à l'adresse

[http://www.oie.int/eng/Welfare\\_2004/proceedings.pdf](http://www.oie.int/eng/Welfare_2004/proceedings.pdf).

CARLSSON, F., P. FRYKBLOM, et C.J. LAGERKVIST. (2003). « Farm Animal Welfare – Testing for Market Failure ». Working Papers in Economics No. 119. Département d'économie, Göteborg University. Disponible à l'adresse <http://www.handels.gu.se/epc/archive/00003066/01/gunwpe0119.pdf>.

FRASER, D., D.M. WEARY, E.A. PAJOR, et B.N. MILLIGAN. (1997). « A Scientific Conception of Animal Welfare That Reflects Ethical Concerns ». *Animal Welfare*, 6, 187-205.

FRASER, D., J. Mench, et S. MILLMAN. (2001). « Farm Animals and Their Welfare in 2000. » Dans D.J. Salem et A.N. Rowan (éd.), *The State of Animals: 2001*. Washington (District de Columbia) : Humane Society Press. Disponible à l'adresse [http://www.hsus.org/press\\_and\\_publications/humane\\_bookshelf/the\\_state\\_of\\_the\\_animals\\_2001.html](http://www.hsus.org/press_and_publications/humane_bookshelf/the_state_of_the_animals_2001.html).

FRASER, D. (2004). « Applying Science to Animal Welfare Standards ». Compte rendu de la Conférence mondiale sur le bien-être animal de l'OIE, p. 121-127. Paris. Disponible à l'adresse [http://www.oie.int/eng/Welfare\\_2004/proceedings.pdf](http://www.oie.int/eng/Welfare_2004/proceedings.pdf).

FRASER, D. et D.M. WEARY (2004). « Quality of Life for Farm Animals: Linking Science, Ethics, and Animal Welfare ». Dans G.J. Benson et B.E. Rollin (éd.), *The Well-Being of Farm Animals: Challenges and Solutions*. Ames, IA : Blackwell.

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

GARDNER, B. (2003). « The Economic System of U.S. Animal Agriculture and the Incidence of Cost Increases ». Dans R. Reynnells (éd.), *Sharing Costs of Changes in Food Animal Production: Producers, Consumers, Society and the Environment*. USDA/CSREES.

HALVERSON, M.K. (2001). « Farm Animal Health and Well-Being ». Rapport préparé pour la Minnesota Planning Agency. Disponible à l'adresse [http://www.mnplan.state.mn.us/eqb/geis/TWP\\_AnimalHealth.pdf](http://www.mnplan.state.mn.us/eqb/geis/TWP_AnimalHealth.pdf).

HERZOG, H., A. ROWAN, et D. KOSSOW (2001). « Social Attitudes to Animals ». Dans D.J. Salem et A.N. Rowan (éd.), *The State of Animals: 2001*. Washington (District de Columbia) : Humane Society Press. Disponible à l'adresse [http://www.hsus.org/press\\_and\\_publications/humane\\_bookshelf/the\\_state\\_of\\_the\\_animals\\_2001.html](http://www.hsus.org/press_and_publications/humane_bookshelf/the_state_of_the_animals_2001.html).

MOYNAGH, J. (2000). « EU Regulation and Consumer Demand for Animal Welfare ». *AgBioForum*, 3(2/3), 107-114.

NATIONAL COUNCIL OF CHAIN RESTAURANTS (NCCR). (n.d.). Disponible à l'adresse <http://www.awaudit.com>.

NATIONAL PORK BOARD. (n.d.). Disponible à l'adresse <http://www.porkboard.org>.

THE OIE'S INITIATIVES IN ANIMAL WELFARE. (2003). Disponible à l'adresse [http://www.oie.int/eng/bien\\_etre/en\\_introduction.htm](http://www.oie.int/eng/bien_etre/en_introduction.htm).

ROLLIN, B.E. (2004). « Animal Agriculture and Emerging Social Ethics for Animals ». *J. Anim. Sci.*, 82, 955-964.

STRICKLIN, W.R. (2003). « Ethical Considerations of Pork Production ». Dans R. Reynnells (éd.). *Proceedings: Symposium on Swine Housing and Well-being*. USDA/ARS, Animal Welfare Information Center. Beltsville (Maryland).

SWANSON, J.C. et J.A. MENCH. (n.d.). « Animal Welfare: Consumer Viewpoints ». Disponible à l'adresse <http://animalscience.ucdavis.edu/avian/swanson.pdf>.

UNITED EGG PRODUCERS. (n.d.). Disponible à l'adresse <http://www.animalcarecertified.com>.

UNITED KINGDOM'S FARM ANIMAL WELFARE COUNCIL. (n.d.). Disponible à l'adresse <http://www.fawc.org.uk>.

UNIVERSITÉ DE CARDIFF (2005). « Food Labels 'Confuse' Consumers ». Communiqué, 14 juin 2005. Disponible à l'adresse <http://www.cardiff.ac.uk/newsevents/media/mediarel/mr0605/page46093.html>.

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

VOCKE, G. (1991). « Animal Welfare Legislation Alters European Egg Production – Current Trends ». *World Agriculture*. Disponible à l'adresse [http://www.findarticles.com/p/articles/mi\\_m3809/is\\_n63/ai\\_11173974](http://www.findarticles.com/p/articles/mi_m3809/is_n63/ai_11173974).

WYSS, H., B. WECHSLER, J. MERIMOD, et T. JEMMI. (2004). « Animal Welfare: Between Profit and Protection ». Compte rendu de la Conférence mondiale sur le bien-être animal de l'OIE, p. 207-211. Paris. Disponible à l'adresse [http://www.oie.int/eng/Welfare\\_2004/proceedings.pdf](http://www.oie.int/eng/Welfare_2004/proceedings.pdf).

## **Encadré 1. Lois sur le bien-être des animaux en Amérique du Nord**

### **Canada**

Le *Code criminel du Canada* interdit de causer de la souffrance, de la douleur ou des blessures à un animal, volontairement ou par négligence. Chaque province a ses propres lois sur le bien-être des animaux. Dans la plupart des provinces (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Québec et Saskatchewan), il existe une exemption pour les pratiques généralement acceptées de gestion des animaux.

En vertu de la *Loi sur la santé des animaux* de 1990, un règlement a été établi pour le transport des animaux (partie XII du *Règlement sur la santé des animaux*). Il comprend des conditions relatives au chargement et au déchargement d'équipement, à la prévention de l'entassement, à la ségrégation des espèces, à la protection contre les blessures et les maladies, et d'autres aspects de la manipulation. Le confinement sans nourriture ni eau des animaux monogastriques est limité à 36 heures, à 48 heures pour les ruminants, et à 72 heures pour les poussins à partir de l'éclosion. C'est l'Agence canadienne d'inspection des aliments veille à l'application du Règlement.

Les établissements inspectés par le gouvernement fédéral sont assujettis aux politiques et aux règlements opérationnels établis en vertu de la *Loi sur l'inspection des viandes*, qui exige la manipulation et l'abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation. Outre les exigences liées à l'abattage sans cruauté des animaux, les dispositions du *Règlement sur l'inspection des viandes* portent sur le déchargement, la garde et le déplacement des animaux dans les abattoirs, ainsi que la ségrégation et la manipulation des animaux malades ou blessés.

### **Mexique**

Trois règlements portent sur le transport des animaux (NOM-024-ZOO-1995, NOM-045-ZOO-1995 et NOM-051-ZOO-1995) et deux, sur l'abattage (NOM-008-ZOO-1994 et NOM-033-ZOO-1995). Un projet de loi présenté en 2004, la Loi générale sur le bien-être des animaux, porte sur l'entretien et le soin, l'hébergement, l'utilisation, le transport et l'abattage des animaux d'élevage. Ce projet de loi n'a pas encore été adopté. Environ 40 pour cent (ou 13) des 32 États du Mexique disposent de lois sur le bien-être des animaux, mais leur application est limitée.

### **États-Unis**

Il n'existe aucune loi fédérale anti-cruauté et aucune loi qui réglemente le traitement des animaux d'élevage. Chaque État a des dispositions législatives qui protègent les animaux contre la cruauté. Dans 37 États, ces dispositions ne s'appliquent pas aux animaux d'élevage. Trente-cinq États disposent d'exemptions précises pour l'élevage. La principale loi fédérale régissant le traitement des animaux est la Loi sur le bien-être des animaux (*Animal Welfare Act*) de 1970 telle que modifiée (7 USC, 2131-2156). La définition du terme *animal* dans la loi exclut les chevaux qui ne sont pas utilisés à des fins de recherche et les autres animaux d'élevage, comprenant entre autres le bétail et la volaille utilisés ou destinés à être utilisés comme aliments ou fibres, ou le bétail et la volaille utilisés ou destinés à être utilisés pour améliorer l'alimentation des animaux, leur reproduction, l'efficacité de gestion ou de production, ou pour améliorer la qualité des aliments ou des fibres.

Le chapitre 48 du Titre 7 du Code des États-Unis (*US Code*) sur l'agriculture, porte sur les méthodes d'abattage sans cruauté du bétail (à l'exclusion des volailles). Ces méthodes sont définies comme l'administration d'un seul coup ou coup de feu ou tout moyen électrique, chimique ou autre qui est rapide et efficace; ou l'abattage selon les rituels de toute religion par lesquels un animal perd conscience par ischémie cérébrale causée par le sectionnement simultané et instantané des artères carotides à l'aide d'un instrument tranchant.

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

L'article 80502 du Titre 49 du Code des États-Unis sur le transport renferme des normes sur le traitement des animaux. Les animaux ne doivent pas être confinés dans un véhicule ou un navire pendant plus de 28 heures consécutives sans être débarqués afin qu'ils puissent se nourrir, boire et se reposer, période après laquelle ils doivent être débarqués sans cruauté dans des enclos équipés de manière à leur permettre de se nourrir, de boire et de se reposer pendant au moins cinq heures consécutives. En présentant une demande écrite, il est possible de prolonger le maximum de 28 heures à 36 heures.

## Encadré 2. Exemples de codes de pratique et de certification

### **Programme sur le bien-être des animaux du Food Marketing Institute et du National Council of Chain Restaurants (FMI/NCCR) ([www.fmi.org](http://www.fmi.org), [www.nccr.net](http://www.nccr.net), [www.awaudit.com](http://www.awaudit.com))**

Ce programme a été créé en 2001 par le FMI, qui représente 2 300 détaillants et grossistes en alimentation aux États-Unis et partout dans le monde, et le NCCR, qui représente 40 des plus grandes chaînes de restaurants aux États-Unis. Élaboré en collaboration avec des conseillers-experts indépendants et des groupes de producteurs et de transformateurs, le programme est conçu pour favoriser les pratiques exemplaires afin d'assurer le bien-être des animaux tout au long des processus de production et de transformation. Les objectifs sont d'assurer l'uniformité dans le secteur du commerce de détail aux États-Unis, de mettre en œuvre des lignes directrices à fondement scientifique et d'améliorer les communications dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement sur les questions relatives au bien-être des animaux. Le programme est volontaire et comprend un processus de vérification, dont les résultats sont confidentiels.

### **Programme sur l'assurance du bien-être des porcins (Swine Welfare Assurance Program [SWAP<sup>MC</sup>]) du National Pork Board (NPB) ([www.porkboard.org](http://www.porkboard.org))**

Lancé en 2003, ce programme volontaire couvre neuf secteurs relatifs aux soins et au bien-être des animaux :

1. la santé et la nutrition des troupeaux;
2. la formation des préposés;
3. l'observation des animaux;
4. l'indice d'état corporel;
5. l'euthanasie;
6. la manipulation et le déplacement;
7. les installations;
8. le soutien aux urgences et
9. l'éducation et l'évaluation continues.

Les normes sont décrites dans un guide préparé par le comité de promotion du bien-être animal du NPB. Le programme se veut un outil d'éducation et d'évaluation pour les producteurs et une base pour la vérification par une tierce partie. Afin de maintenir son statut en vertu du programme, une évaluation doit être faite par un spécialiste du SWAP au moins tous les trois ans.

### **Programme certifié des United Egg Producers (UEP) sur le soin des animaux ([www.animalcarecertified.com](http://www.animalcarecertified.com))**

Les UEP ont mis sur pied un comité consultatif scientifique pour le bien-être des animaux en 1999. Selon ses recommandations, des lignes directrices ont été adoptées en octobre 2000. Initialement, le programme était volontaire, mais il est depuis devenu le programme certifié sur le soin des animaux. Les lignes directrices sur l'élevage contiennent des recommandations sur une variété de questions, y compris la configuration et les dimensions des cages pour les nouvelles constructions, la taille du bec, la mue, la manipulation, le transport et l'abattage. L'espace alloué aux poules a augmenté progressivement depuis 2002. D'ici 2008, l'espace minimum passera de 67 pouces carrés à 76 pouces carrés, selon la race. Les programmes de mue qui comprennent le jeûne ne sont pas permis par les entreprises adhérant au programme certifié sur le soin des animaux. Les activités des producteurs participants sont examinées annuellement par des vérificateurs indépendants et les renseignements peuvent être fournis aux consommateurs sur demande. Le fait de ne pas respecter les exigences relatives à l'espace minimal entraînera automatiquement l'arrêt de la vérification. Les entreprises qui appliquent les lignes directrices dans toutes leurs installations, qui réussissent la vérification annuelle et qui présentent des rapports de conformité mensuels sont autorisées à vendre des œufs et des produits à base d'œufs en vertu du programme certifié. Elles ne peuvent mélanger ces œufs à ceux de fournisseurs non certifiés.

### **Critères d'élevage sans cruauté de l'Animal Welfare Institute (AWI) (<http://www.awionline.org>)**

L'AWI a établi des normes pour les veaux et les bovins de boucherie, les canards, les porcs et les moutons afin de fournir une base aux producteurs pour qu'ils puissent évaluer les résultats de leurs activités d'élevage.

### **Certification du programme Free Farmed<sup>MC</sup> de l'American Humane Association** ([www.americanhumane.org](http://www.americanhumane.org))

Mis sur pied en 2000, ce programme offre un service volontaire tarifé conçu pour assurer que les animaux destinés à l'alimentation sont élevés sans cruauté. La vérification indépendante se fonde sur les normes établies par une équipe américaine de producteurs ainsi que de scientifiques et de professionnels possédant une expertise dans les soins à apporter aux animaux. Un producteur qui respecte ces normes est autorisé à utiliser le logo de Free Farmed pour certifier qu'un animal a été traité sans cruauté. Pour maintenir leur admissibilité, les producteurs doivent faire l'objet d'une vérification annuelle.

### **Programme certifié d'élevage et de manipulation sans cruauté (Humane Raised and Handled) de Humane Farm Animal Care (HFAC)** ([www.certifiedhumane.org](http://www.certifiedhumane.org))

Créé en 2003, ce programme est parrainé par un consortium d'organismes de protection des animaux, comprenant l'American Society for the Prevention of Cruelty to Animals (ASPCA) et la Humane Society of the United States (HSUS). Des frais sont exigés pour l'inspection initiale et la certification continue. Les installations sont inspectées annuellement.

**Encadré 3. Initiatives de certaines grandes chaînes de restaurants visant le bien-être des animaux.**

**Burger King** ([www.bk.com](http://www.bk.com))

Burger King déclare tenir résolument à ce que ses produits proviennent d'animaux qui ont été traités sans cruauté. Selon la société, il faut mettre en œuvre de nouvelles pratiques et vérifications, et elle s'est engagée à améliorer les normes de traitement des animaux partout au pays. En juin 2001, elle a adopté le programme de vérification du FMI/NCCR à l'égard de ses fournisseurs pour le soin, l'hébergement, le transport et l'abattage des bovins, des porcs et des volailles. La société affirme qu'elle prendra les mesures appropriées auprès des fournisseurs qui ne respectent pas ses normes de traitement des animaux. Présentement, le programme est en place dans les abattoirs de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis, soit les pays qui fournissent 90 pour cent de tous les produits utilisés au sein du système de Burger King. La société indique par ailleurs qu'elle prévoit étendre son processus de vérification à toutes les régions dans lesquelles elle a des activités. Elle a mis sur pied un conseil pour la protection du bien-être animal chargé de la tenir au courant de l'évolution des politiques, méthodes et pratiques exemplaires dans le domaine. Dans son plus récent énoncé de politique sur le traitement des animaux (2004), la société explique que ses priorités sont : 1) les pratiques de production animale sans cruauté, 2) les pratiques de transport sans cruauté 3) les pratiques d'abattage sans cruauté.

**Kentucky Fried Chicken** ([www.kfc.com](http://www.kfc.com))

La société mère de Kentucky Fried Chicken (KFC) se dit déterminée à promouvoir le traitement sans cruauté des animaux et, en tant qu'important acheteur de produits alimentaires, elle peut et doit influencer la façon dont les animaux qui lui sont fournis sont traités. La société a créé un conseil consultatif sur le bien-être des animaux chargé de lui fournir des renseignements et des conseils pour l'établissement de son programme de bien-être animal, qui comprend des vérifications des installations de transformation. KFC travaille actuellement à la mise en œuvre de pratiques de vérification agricole fondées sur les normes établies par le FMI/NCCR. En ce qui concerne les méthodes de production, les volailles doivent être libres de se déplacer dans les poulaillers, la taille du bec est interdite et les fournisseurs ne peuvent administrer d'hormones ni de stéroïdes à leurs animaux. L'utilisation d'antibiotiques pour favoriser la croissance des poulets sains est interdite s'il s'agit d'antibiotiques utilisés en santé humaine. KFC exige que ses fournisseurs attestent qu'ils respectent cette politique.

**McDonald's** ([www.mcdonalds.com](http://www.mcdonalds.com))

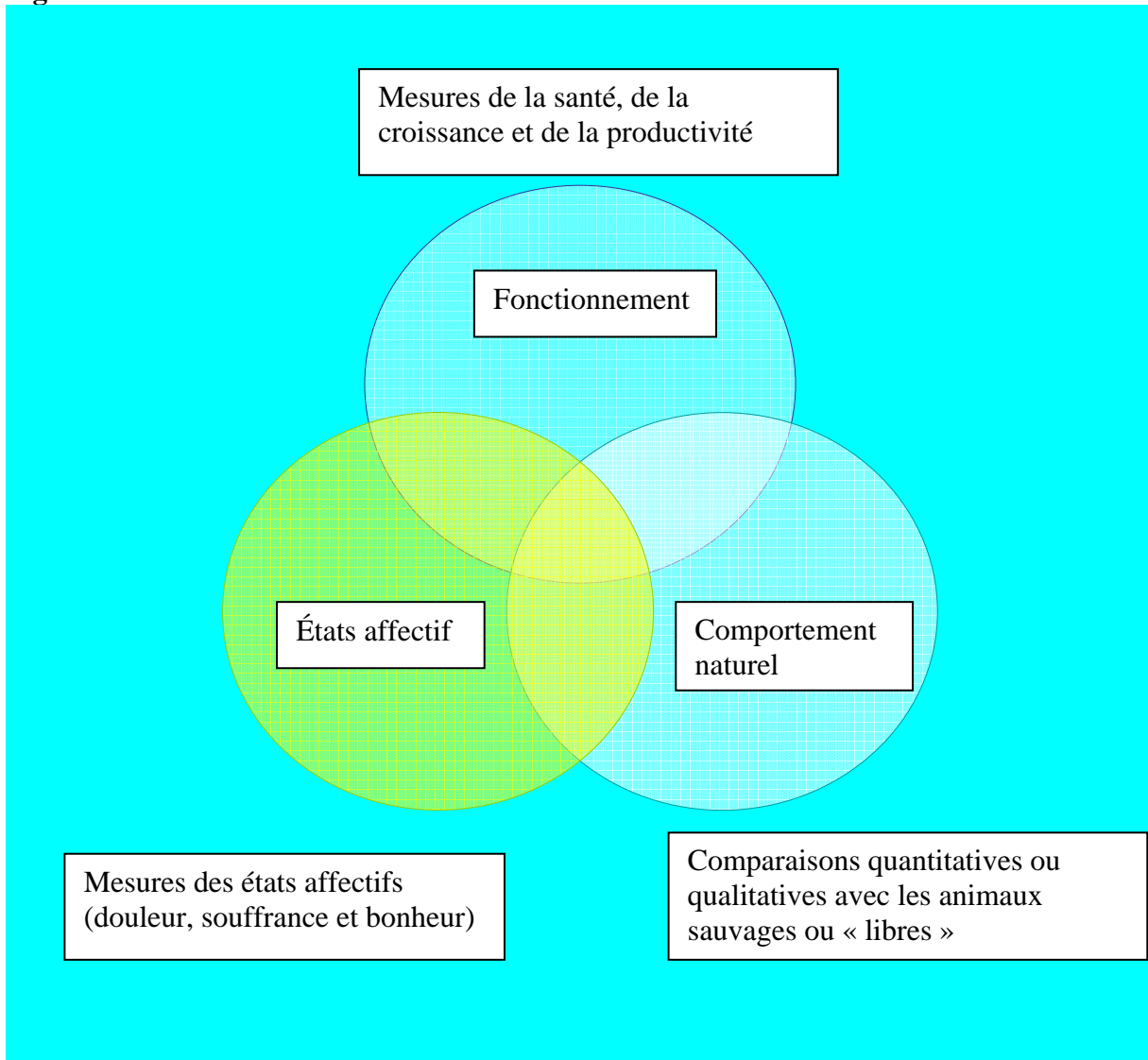
La société déclare souscrire pleinement au traitement sans cruauté des animaux et qu'en tant qu'acheteur de produits alimentaires, elle se doit de travailler avec ses fournisseurs pour assurer que les animaux sont bien traités. Elle a établi un ensemble de principes directeurs en matière de bien-être animal qui s'appliquent à tous les pays dans lesquels elle a des activités. Selon un de ces principes, le traitement respectueux des animaux fait partie intégrante d'un programme global d'assurance de la qualité, sensé sur le plan commercial. La société a mis sur pied un conseil pour la protection des animaux, composé principalement d'universitaires, pour l'aider à déterminer ses priorités et les mesures à prendre. La pierre angulaire du programme de la société est un système global de vérification des usines de transformation du bœuf, de la volaille et du porc. Les premières vérifications ont été réalisées en 1999. La société signale avoir réalisé près de 500 vérifications partout dans le monde, atteignant la majorité des installations qui lui fournissent ses produits carnés. Les fournisseurs qui ont échoué les vérifications et qui n'ont pas pris les mesures correctives nécessaires ont été rayés de la liste des fournisseurs de McDonald's. La société appuie les initiatives du FMI/NCCR concernant la vérification des exploitations agricoles.

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

### **Wendy's** ([www.wendys.com](http://www.wendys.com))

La société croit de son devoir de s'assurer que chacun de ses fournisseurs excède les règlements gouvernementaux et respecte les normes plus exigeantes de Wendy's relativement au traitement sans cruauté des animaux. Depuis 1998, elle a recours à un programme de vérification pour ses fournisseurs canadiens et américains. Ceux qui ne satisfont pas à ses normes sont rayés de sa liste de fournisseurs. Ses exigences à l'égard des fournisseurs de bœuf, de poulet et de porc sont publiées sur son site Web. Elles portent principalement sur les parcs d'attente, le transport et la manipulation des animaux. Pour les poulets, certaines conditions de production sont précisées, notamment l'interdiction de forcer la mue, la liberté de mouvement des troupeaux de poulets d'élevage et à griller dans les poulaillers, et une superficie minimale de 72 pouces carrés pour les cages des poules pondeuses. La société examine également les méthodes d'abattage des poulets, notamment l'utilisation de systèmes d'étourdissement sous atmosphère contrôlée.

Figure 1. Cadres de valeurs de trois visions du bien-être des animaux



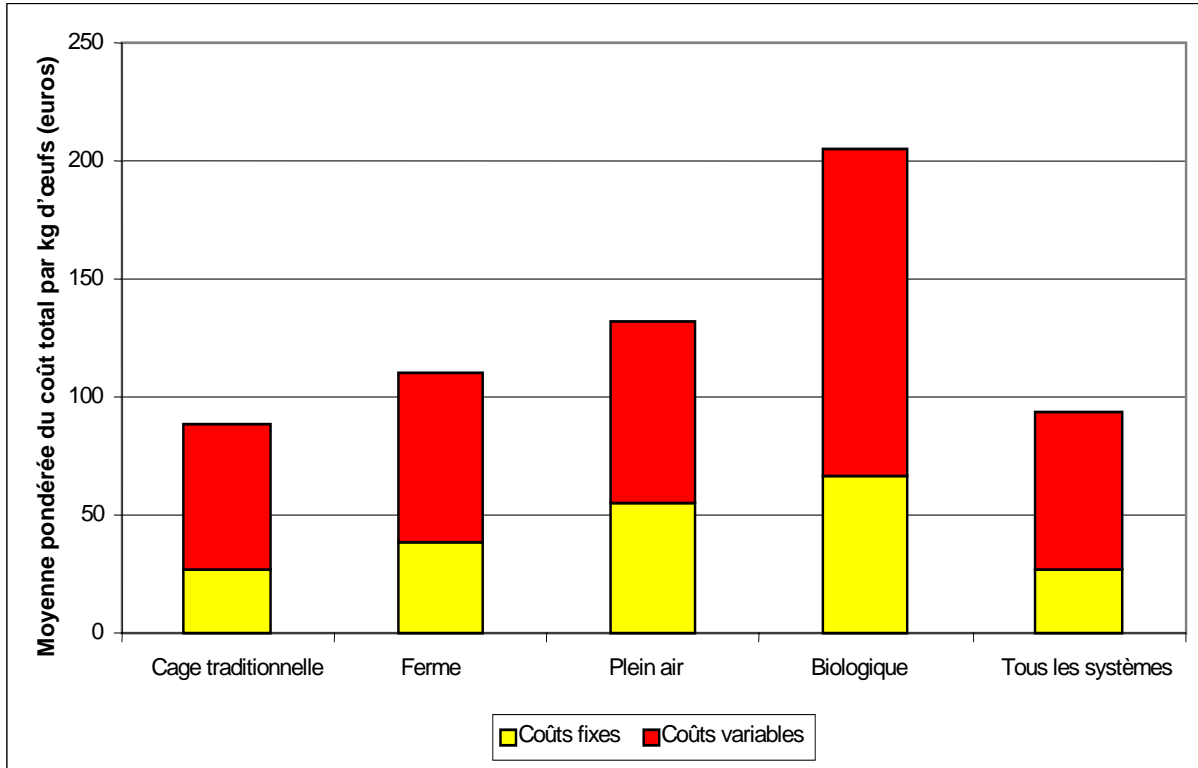
Source : Fraser et autres (1997)

## FUTURE OF ANIMAL AGRICULTURE IN NORTH AMERICA

<b>Tableau 1. Hausses estimées des coûts de production associées aux mesures de protection du bien-être des volailles dans les pays de l'UE</b>	
Hausse des coûts agricoles provenant de :	
Poulet à griller – densité de repeuplement réduite de 38kg/m <sup>2</sup> à 30kg/m <sup>2</sup>	+5 %
Poulets à griller – croissance plus lente (hausse du poids d'abattage de 40 à 50 jours)	+5 %
Œufs – superficie des cages : 600 cm <sup>2</sup>	+5 %
Œufs – superficie des cages : 700 cm <sup>2</sup>	+15 %
Œufs – plein air	+50 %
Source : Moynagh (2000)	

<b>Tableau 2. Caractéristiques sélectionnées des systèmes de production traditionnels et alternatifs pour les poules pondeuses dans les pays de l'Union européenne (2003).</b>				
	Cage traditionnelle	Ferme	Plein air	Biologique
Kg de nourriture par kg d'œufs	2,21	2,49	2,7	2,81
Mortalité (pourcentage)	6,0	9,1	10,4	13,8
Poules par travailleur	36 714	17 420	11 031	5 031
Poules par m <sup>2</sup>	79	8	8	7
Source : Agra CEAS Consulting Ltd. (2004)				

Figure 2. Estimation des coûts totaux par kilogramme d'œufs des différents systèmes de production d'œufs dans les pays de l'Union européenne (2003).



Source : Agra CEAS Consulting Ltd. (2004)